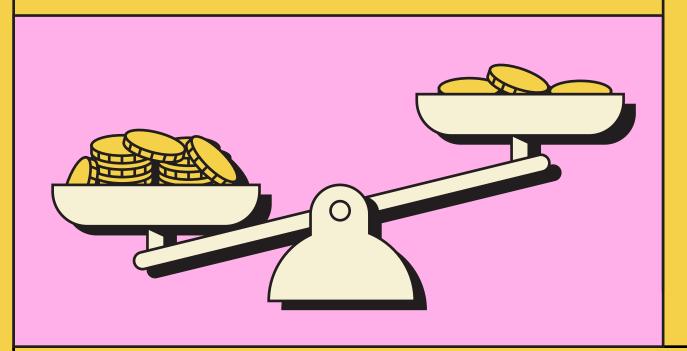
1

Qu'est-ce que la Loi sur l'équité salariale?

L'équité salariale est un droit fondamental. Ce n'est ni un caprice ni une exception, c'est votre droit, voilà.

- Elle s'applique à toutes les entreprises de dix personnes salariées et plus.
- Ce droit à l'équité **prime sur toute**entente, tout contrat individuel ou

 toute convention collective. Autrement
 dit, la loi a toujours le dernier mot.
- C'est une **loi proactive**, cela veut dire que c'est l'employeur qui a la responsabilité d'évaluer les écarts et de les corriger lorsque cela arrive.
- Au Québec, c'est la CNESST qui veille à l'application de la loi, mène les enquêtes, rend des décisions, donne de la formation et produit de la documentation explicative.



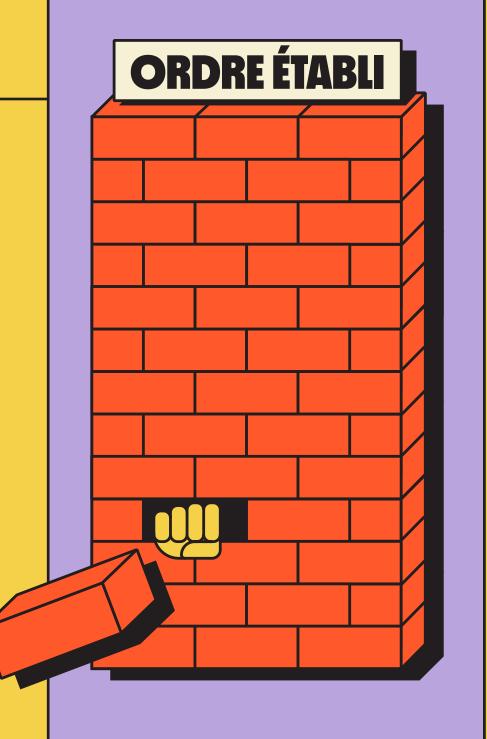




Une loi proactive
oblige l'employeur
à réaliser des travaux
d'équité salariale afin
de s'assurer que les
catégories d'emplois à
prédominance féminine
reçoivent un salaire
équitable. Si un écart
est constaté, il doit
être corrigé à la date
de l'évènement.

À quoi sert cette loi?

- A corriger les écarts salariaux dus à la discrimination systémique fondée sur le sexe envers les catégories d'emplois à prédominance féminine.
- À comparer les emplois à prédominance féminine et masculine de même valeur ou de valeur équivalente.
- À assurer un salaire égal pour un travail de valeur équivalente.





Salaire égal pour un même travail

Égalité salariale

(relevant de la *Charte* des droits et libertés de la personne)



Salaire égal pour un travail de valeur équivalente

Équité salariale

(relevant de la *Loi sur l'équité salariale*)

Par exemple

Deux emplois différents, mais qui ont une valeur équivalente par leurs caractéristiques respectives.

Le principe de l'équité salariale va plus loin que le principe de l'égalité salariale, puisqu'il exige un salaire égal pour un travail différent, mais de valeur équivalente.